



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Réunion du 24 octobre 2022

PV N°4

Présents : M. Mohammed ZIANI BEY, M. Frédéric TALABOT, M. Gérard HILAIRE, M. Pierre DESBORDES, M. Bernard TROUBAT, M. Olivier DUCLOSSON, M. Claude BOUSSELY, M. Jimmy DESSIMOULIE, M. Mathieu GANDOIS, M. Joël PAUGNAT

En application des articles 188 et 190 des règlements de la FFF et de l'article 30 des règlements généraux de la LFNA, les décisions prises lors de cette réunion peuvent être frappées d'appel devant la commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par lettre recommandée ou télécopie, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club).

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain du jour de la notification de la décision prise pour les litiges concernant les rencontres de coupe et pour les 4 dernières journées de championnat régionaux.

Remboursement des frais d'arbitrage :

Match Limoges Kurdes AC 1 – Limoges Landouge 2 / Séniors Départemental 2 du 18/09/2022

Arbitres : M. Sylvain NANGA FOUMA (9602190512)

M. Hervé COULAUD (1192411382)

- Vu la demande du club de **Limoges Landouge** qui sollicite la présence de 3 arbitres officiels
- Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais d'arbitrage sont à la charge du club demandeur

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 94,00€, soient débités du club de **Limoges Landouge** pour en créditer les arbitres suivants :
- M. Sylvain NANGA FOUMA pour un montant de 47,00€
- M. Hervé COULAUD pour un montant de 47,00€
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Match Aix sur Vienne 3 – Aurence Roussillon F2 / Séniors Départemental 2 du 18/09/2022

Arbitre : M. Mourad RAHOUI (2547051749)

- Vu l'absence (forfait) du club de l'**Aurence Roussillon** pour cette rencontre
- Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club forfait

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 18.00€, soient débités du club de l'**Aurence Roussillon** pour en créditer l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Droux 1 – Lussac les Eglises 2 / Séniors Départemental 4 du 18/09/2022

Arbitre : M. Abdelkrim FARIS (1100386369)

- Suite à l'absence de la FMI, l'arbitre, présent au match, doit être indemnisé.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 76.71€, soient crédités à l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Fromental 1 – US Aureil Eyjeaux 1 / Coupe Haute-Vienne du 11/09/2022

Arbitre : M. Djamel SEHIL (2547872069)

- Vu l'e-mail du club de **Fromental** indiquant le paiement de l'arbitre
- Dans le but d'éviter un double-paiement

La Commission d'Arbitrage :

- Propose de débiter l'arbitre Djamel SEHIL d'un montant de 69,60€
- Propose de créditer le club **A.S. Fromental** d'un montant de 69,60€
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Rilhac Rancon 2 – La Roche l'Abeille 2 / Challenge des Réserves du 24/09/2022

Arbitre : M. Teddy NAINOB (2544079934)

- Suite à l'absence de la FMI, l'arbitre, présent au match, doit être indemnisé.

La Commission d'Arbitrage :



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 51.00€, soient crédités à l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Bosmie Charroux 2 – Compreignac USA 2 / Challenge des Réserves du 11/09/2022

Arbitre : M. Benoit PARTHONNAUD (1129340075)

- Transmission de la feuille de frais par le club d'**AS Aiguille Bosmie Charroux** indiquant le paiement de l'arbitre
- Dans le but d'éviter un double-paiement

La Commission d'Arbitrage :

- Propose de débiter l'arbitre Benoit PARTHONNAUD d'un montant de 49,00€
- Propose de créditer le club **AS Aiguille Bosmie Charroux** d'un montant de 49,00€
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Nieul St Gence ES 2 – Nantiat US 2 / Challenge des Réserves du 25/09/2022

Arbitre : M. William BOUARD (2543549641)

- Suite à l'absence de la FMI, l'arbitre, présent au match, doit être indemnisé.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 82.95€, soient crédités à l'arbitre.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Foot Sud 87 2 – Elan Sportif 2 / Challenge des Réserves du 11/09/2022

Arbitre : M. Vincent POULIER (1132430340)

- Transmission de la feuille de frais par le club de **Foot Sud** indiquant le paiement de l'arbitre
- Dans le but d'éviter un double-paiement

La Commission d'Arbitrage :

- Propose de débiter l'arbitre Vincent POULIER d'un montant de 56,20€
- Propose de créditer le club de **Foot Sud** d'un montant de 56,20€
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.



POLE ARBITRAGE

PROCES – VERBAL

COMMISSION D'ARBITRAGE

Match Oradour S/Vayres Fcc 2 – Veyras US 2 / Challenge des Réserves du 25/09/2022

Arbitre : M. Walid DEMNATI (2546864301)

- Transmission de la feuille de frais par le club de **F.C.C. Oradour S/Vayres** indiquant le paiement de l'arbitre
- Dans le but d'éviter un double-paiement

La Commission d'Arbitrage :

- Propose de débiter l'arbitre Walid DEMNATI d'un montant de 66,00€
- Propose de créditer le club de **F.C.C. Oradour S/Vayres** d'un montant de 66,00€
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Ussel Es 1 – Cornil Ste Fort Fc / Féminines Interdistrict à 11 du 25/09/2022

Arbitre : M. Mathieu BRACHET (1129345040)

- Transmission de la feuille de frais par les clubs de **Ussel Es 1 et de Cornil Ste Fort FC** indiquant le paiement de l'arbitre
- Dans le but d'éviter un double-paiement

La Commission d'Arbitrage :

- Propose de débiter l'arbitre Mathieu BRACHET d'un montant de 93,80€
- Propose de créditer le club de **Ussel Es 1** d'un montant de 46,90€
- Propose de créditer le club de **Cornil Ste Fort FC** d'un montant de 46,90€
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Meymac Ca 1 – E. A.N.F. 87 la Souterra 1 / Féminines Interdistrict à 11 du 24/09/2022

Arbitre : M. Sebastien YEUX (1100855505)

- Transmission de la feuille de frais par les clubs de **C.A. Meymacois et d'Avenir Nord Foot 87** indiquant le paiement de l'arbitre
- Dans le but d'éviter un double-paiement

La Commission d'Arbitrage :

- Propose de débiter l'arbitre M. Sebastien YEUX d'un montant de 52,00€
- Propose de créditer le club de **C.A. Meymacois** d'un montant de 26,00€
- Propose de créditer le club de **Avenir Nord Foot 87** d'un montant de 26,00€
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.



POLE ARBITRAGE

PROCES – VERBAL

COMMISSION D'ARBITRAGE

Match Feytiat Cs 2 – Pays Aredien Fc 1 / U17 D2 Niveau 2 Phase 1 du 17/09/2022

Arbitre : M. Sidi BELDJILALI (2547050127)

- Transmission de la feuille de frais par les clubs de **Feytiat et du Pays Arédien** indiquant le paiement de l'arbitre
- Dans le but d'éviter un double-paiement

La Commission d'Arbitrage :

- Propose de débiteur l'arbitre M. Sidi BELDJILALI d'un montant de 40,00€
- Propose de créditer le club de **Feytiat** d'un montant de 20,00€
- Propose de créditer le club du **Pays Aredien** d'un montant de 20,00€
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Feytiat Cs 2 – E. Château/Ne/Eymout / U17 D2 Niveau 2 Phase 1 du 24/09/2022

Arbitre : M. Pierrick LAURAND (9602231202)

Accompagnateur : M. Laurent ASTIER (1100387046)

- Suite à l'absence de la FMI, l'arbitre, présent au match, doit être indemnisé.
- Suite à l'absence de la FMI, l'accompagnateur, présent au match, doit être indemnisé.

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 40,00€, soient crédités à l'arbitre M. Pierrick LAURAND.
- Propose que les frais d'accompagnement non réglés, d'un montant de 30,00€, soient crédités à l'accompagnateur M. Laurent ASTIER.
- Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Le Président

M. Mohamed ZIANI BEY

Le secrétaire de séance

M. Jimmy DESSIMOULIE